Le règlement de la facture est à effectuer à l'accueil citoyens, selon 5 modes de paiement :

Par **chèque**, à envoyer ou à déposer à l'accueil citoyens.
Il doit être libellé à l'ordre du TPRP (Trésor public de Roissy-Pontault-Combault).

En **espèces**, à effectuer uniquement à l'accueil citoyens.
Un reçu vous sera délivré, par un agent-régisseur du service, attestant votre règlement en numéraires.
Pour votre sécurité, **n'envoyez ni ne déposez jamais d'espèces dans les boîtes aux lettres**.
Vous êtes légalement responsables de leur perte.

Par **CESU**, à effectuer à l'accueil citoyens.
Ce type de paiement est accepté uniquement pour les activités suivantes : accueils petit enfance (crèche), accueils péri scolaires (maternelle et élémentaire), accueils maternels des enfants de moins de 6 ans (les mercredis et les vacances scolaires).
Les chèques doivent être au nom de la personne qui vient régler.
Aucun rendu monnaie ne sera effectué.
N'envoyez ni ne déposez jamais de CESU dans les boîtes aux lettres. Vous êtes légalement responsables de leur perte.

Par **carte bancaire**, à effectuer uniquement à l'accueil citoyens.
Un ticket client, à conserver, vous sera remis.

Pour un **paiement en ligne**, **accédez au portail famille** [1] en vous identifiant grâce à votre code famille et votre mot de passe qui permettra d'accéder à votre dossier.

Vous ne pouvez plus régler en ligne après la date d'échéance de la facture.

Une facture mensuelle, à terme échu, est envoyée aux familles par le service accueil citoyens. Si le règlement n'est pas effectué dans le délai imparti, un titre de recette est alors émis à votre encontre et transmis à Monsieur le percepteur de Roissy/Pontault-Combault. Celui-ci se chargera du recouvrement de votre dette. D'une manière générale, en cas de non paiement, des mesures d'exclusion seront envisagées.

Accueil Citoyens
Ouverture :
Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Mardi de 8h30 à 18h00

Fermé le jeudi matin - Ouvert le jeudi après-midi 13h30 à 19h30

Samedi de 8h30 à 12h00

URL de la source (modifié le 06/01/2023 - 10:19): https://www.pontault-combault.fr/famille-0/activitescentres-de-loisirs/facture-et-modes-de-paiement

Liens
[1] https://pontault-combault.accueil-famille.fr/maelisportail/module/home/